



Maitre d'Oeuvre : ARCHITECTURE-ENERGIE
Alpespace - 112 voie Einstein- Bâtiment SATURNE - Francin - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 71 80 14
Mel : secretariat@architecture-energie.com

Affaire N° : A480-DCE

Maitre d'ouvrage : **Commune d'Avrieux**

Adresse chantier : 145 Rue de l'Église - 73500 AVRIEUX

AVRIEUX MAIRIE ECOLE

C.C.T.P

Lot N° 13 - GENERATEUR PHOTOVOLTAIQUE

Le : 24/02/2026

TABLE DES MATIERES

13.1 <u>PRESENTATION DE L'OPERATION</u>	2
13.2 <u>INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE</u>	2
13.3 <u>DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES</u>	2
13.3.1 Etudes d'exécution et dossier des ouvrages exécutés	2
13.4 <u>CENTRALE DE PRODUCTION SOLAIRE PV</u>	2
13.4.1 Installation photovoltaïque 18 kWc	2
13.5 <u>DIVERS</u>	3
13.5.1 Forfaitisation de l'offre	3

13.1 PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent descriptif concerne **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE**
Situé sur la commune de **AVRIEUX (73500)**
Maître de l'Ouvrage : **COMMUNE D'AVRIEUX**

Norme environnementale : RTE

Chaque lot est tenu de prendre connaissance des autres lots afin de tenir compte les interactions.

13.2 INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

13.3 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

13.3.1 Etudes d'exécution et dossier des ouvrages exécutés

L'entrepreneur du présent lot devra effectuer les études d'exécution.

Il devra fournir à temps toutes les réservations nécessaires pour la bonne exécution des travaux. Dans le cas où les réservations ne seraient pas données à temps, le titulaire du présent lot devra les prendre à sa charge.

L'entrepreneur doit remettre au maître d'oeuvre, au plus tard le jour de la réception des travaux, l'ensemble du dossier des ouvrages exécutés (DOE), comprenant :

- les plans d'exécution et de détail des ouvrages exécutés,
- les PV attestant les réactions au feu des matériaux employés.
- liste et références des matériels et matériaux mis en oeuvre
- les teintes des matériaux,
- fiches techniques des fabricants, agréments et PV d'essais pour chaque matériel et chacun des matériaux
- rapport de réception HQE.

Le Dossier des Ouvrages Exécutés devra être remis sur les supports suivants :

- 2 tirages sur papier
- 1 exemplaire sur support numérique "Clé USB" avec les plans au format DWG ou DXF et les autres pièces au format PDF

L'absence de ces documents le jour de la réception entraînera automatiquement le report de la réception des travaux avec des pénalités pouvant courir à partir de cette date jusqu'à la fourniture des documents en question.

13.4 CENTRALE DE PRODUCTION SOLAIRE PV

13.4.1 Installation photovoltaïque 18 kWc

Fourniture et pose d'une centrale solaire photovoltaïque, avec panneaux posés sur la toiture terrasse.

Installation comprenant :

- Panneaux solaires Photovoltaïques
- Onduleurs ou micro onduleurs
- Système de pose
- Cablerie et connectique
- Protection DC
- Protection AC
- Raccordement

Pose avec leste sur protection gravillonnée de l'étanchéité.

Y compris accessoires

Y compris raccordements et onduleurs.
Y compris percement et reprise de l'étanchéité.
Y compris mise à la terre.

L'installation photovoltaïque aura une puissance crête approximative de 18 kWc

Les panneaux ne devront pas dépasser les acrotères et être visibles depuis la voie publique.

L'installation sera utiliser pour l'auto-consommation et revente du surplus.

L'entreprise devra proposer une installation optimisant la place disponible pour maximiser la production.

Dans la mesure du possible les panneaux seront de marque française DUALSUN ou techniquement équivalent.

Proposer deux prix :
Pour du matériel français et du matériel étranger à définitions techniques équivalentes

Localisation:

Les panneaux seront positionnés sur le toit de l'extension.

L'onduleur sera installé dans l'actuel local de matériel sportif de l'extension.

13.5 DIVERS

13.5.1 Forfaitisation de l'offre

Forfaitisation de l'offre

Montant des travaux se rapportant à des modifications que l'entrepreneur estimera éventuellement devoir apporter au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour pouvoir donner un caractère forfaitaire à la rémunération des ouvrages :

- par l'adjonction éventuelle de natures d'ouvrages qui, à son avis, n'ont pas été suffisamment explicités dans le C.C.T.P, en précisant les quantités et les prix correspondants,
- par la modification éventuelle, à fin de forfaitisation, des quantités indiquées pour les natures d'ouvrages figurant dans le cadre de décomposition, le justificatif détaillé de la correction étant à joindre en annexe.

Descriptions des travaux complémentaires éventuels prévus par l'entreprises :

-
-
-
-
-